



Syndicat CGT et UFICT CGT
SAFRAN NACELLES
Le Havre



Les pauvres encore trop riches

Depuis quelques semaines, le patronat, soutenu par le gouvernement, a lancé une polémique sur le niveau soi-disant trop élevé du SMIC en France.

Ces messieurs affirment que le niveau de celui-ci serait un obstacle à la compétitivité de nos entreprises.

Évidemment, le SMIC français est plus élevé que celui de la Bulgarie ou de la Roumanie (respectivement 235 et 275 euros brut en 2017).

Il y a quelques jours, suite à une loi votée récemment, le patrimoine de nos sinistres ministres a été dévoilé au public. Également, comme chaque année, le niveau des plus grandes fortunes de France et du monde a été annoncé et classé comme si cela relevait d'une compétition.

Tous ces nantis sont loin de s'imaginer ce que c'est que de vivre avec le SMIC comme revenu.

Savent-ils, en accusant ces millions de salariés, pour la plupart des jeunes (nos enfants) de quoi ils parlent ?

Avec un SMIC, on ne vit pas, on survit.

Le SMIC, c'est 1050 € net par mois à condition de travailler 35h00 (cela ne concerne pas les temps partiels).

Que ces accusateurs essaient de vivre un mois avec si peu. Nous verrons, avec « le train de vie » qu'ils mènent, combien de jours ils pourront tenir !

Qu'est-ce qui altère la compétitivité de nos entreprises ? C'est le niveau du SMIC ou les marges bénéficiaires que s'octroient les actionnaires ?!

Pour qu'une économie tourne bien, il faut de la consommation et pour qu'il y ait de la consommation, il faut du pouvoir d'achat donc de bons salaires. Tous les économistes un tant soit peu sérieux le disent.

Alors messieurs du patronat et du gouvernement, un peu de décence.

Dernière minute :

Certains syndicats sont vraiment prêts à satisfaire tous les désirs du patronat : dans la branche chimie, la CFDT vient de signer un accord de branche qui valide la mise en place d'un salaire minimum en dessous du SMIC ! Le salaire minimum sera de 9,82 euros/heure. Pour le SMIC c'est 9,88 euros/heure, soit 0,6% de moins... Décidemment, pour certains, le terme « partenaire » social prend vraiment tout son sens ! Collaboration de classe !

Ils ouvrent le bal !

Les salariés de chez Pimkie et de PSA sont les premières victimes des ordonnances Macron.

En effet, il n'aura pas fallu longtemps aux dirigeants de ces entreprises pour utiliser la possibilité de mettre en place un licenciement de masse par ruptures conventionnelles.

Volontaire ou pas, des milliers de salariés vont se retrouver à la porte.

« Circulez, y'a rien à voir ! »

Pimkie, PSA, les premiers d'une longue série à venir car lorsque l'on donne des facilités au patronat pour licencier, il s'en saisit.

Domage pour ceux qui, conscients du danger, se sont mobilisés contre les lois Macron-Rebsamen puis El Khomri et enfin les ordonnances Macron, quant aux autres...

Chez Safran Nacelles et plus largement dans le groupe Safran, ne croyez surtout pas être à l'abri. Cela peut nous arriver à tout moment.

Sans vouloir donner de leçons, les attentistes, les indifférents à tout ce qui se passe autour d'eux et ceux qui par carriérisme n'ont pas bougé risquent, lorsque les mauvais coups vont tomber (ce qui ne manquera pas d'arriver) de regretter leur conduite car le patronat n'a ni reconnaissance, ni pitié.

Et comme Macron et sa clique ont bien fait les choses, il sera inutile de se référer au code du travail car ils l'ont pratiquement détruit. Il ne faudra pas non plus compter sur les prud'hommes car leur champ d'action a été considérablement réduit. Quant aux syndicats, leur destruction est en cours avec le regroupement des DP, CE et CHSCT dans un CSE (un conseil d'entreprise), la diminution de leurs prérogatives et de leurs possibilités de militer.

Cela dit, il n'est jamais trop tard pour réagir. Il n'y a pas de mauvais coup qui ne peuvent être empêchés si la mobilisation des salariés est massive et déterminée.

Souvenez-vous du dicton : « mieux vaut crier avant d'avoir mal ».

A vous de choisir !